

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification de l'Autorisation d'Occupation Temporaire de la SAS CMPV (Boutique n°2 du Bloc n°5 du Port de Plaisance).

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2021 relative aux conventions d'occupation du domaine public pour les boutiques du port de plaisance,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une convention d'occupation du domaine public avait été signée le 2 août 2021 avec M. BOGHOSSIAN Jean-Thomas, gérant de la SAS CMPV pour la boutique n°2 du bloc 5 située sur le port de plaisance de Propriano.

Par courrier en date du 10 février 2024, l'intéressé a souhaité transférer cette convention à une filiale de la SAS CMPV, en cours de création, la SAS Valinco Uship, pour une activité d'accastillage.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier par avenant la convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour la Boutique n°2 du Port de Plaisance.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire :



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

